

Rapport annuel 2013

Chers membres,

Une année de plus vient de s'achever et il est donc grand temps de vous communiquer toutes les nouvelles concernant notre association. Alors que le dernier rapport était placé sous le titre „Nouveautés“, je suis en mesure cette année d'annoncer que les nouveautés se sont solidement établies et que la collaboration entre le comité et la secrétaire Dorothee Hauser est bien rodée.

Cependant, il y a encore des nouveautés dans le domaine de la politique professionnelle. Au cours de l'année écoulée, il s'est passé bien des choses. Nous avons non seulement intensifié notre engagement, p.ex. en Suisse Romande, mais aussi fait un bilan à grande échelle de politique professionnelle. Nous avons tenté d'obtenir une vue d'ensemble aussi étendue que possible de notre situation politico-professionnelle : nous avons commencé par une analyse juridique avec une juriste, puis nous avons rencontré les représentants de la CASAT pour clarifier nos rapports, nous avons consulté le ssp et finalement, nous nous sommes réunis avec les représentantes de la ZHdK.

En Suisse Romande tout particulièrement, les choses prennent une tournure concrète. Avec le soutien de certains membres, comme p.ex. Elena Salviato et Anne-Laure Murer, Anne Bolli s'est investie dans le canton de Vaud pour que l'ASMT puisse co-signer une nouvelle convention collective pour les professions du secteur social. Ainsi, Anne a de bonnes chances d'obtenir un siège au sein de la commission paritaire et d'avoir par conséquent voix au chapitre en ce qui concerne les salaires. Des discussions CCT se déroulent également à Bâle où l'on négocie actuellement une nouvelle CCT pour tous les employés des hôpitaux bâlois. Jacqueline Stohler, membre de l'ASMT, a aimablement participé aux réunions secondaires de la commission et nos collègues bâloises l'ont assistée en lui mettant à disposition les descriptions de fonction. Dans ce contexte, nous sommes en train d'actualiser la compilation des salaires pour la musicothérapie. Pour ce faire, nous avons demandé non seulement à tous les membres de notre association, mais aussi à tous les services cantonaux du personnel si les musicothérapeutes figurent sur les listes cantonales et si oui, à quel niveau. Ceci n'est le cas à présent que dans le canton de Berne et dans le canton de Vaud où figure l'art-thérapie (ce qui inclut la musicothérapie). La mise à jour de ces listes de salaires est un travail de longue haleine et elle révèle la complexité de la situation en Suisse. Ceci est entre autres dû à la tendance générale des institutions cantonales vers la privatisation. Ainsi, nous nous sommes fixé l'objectif de figurer sur les listes de salaires cantonales ou sur celles des nouveaux groupements hospitaliers.

Anne Bolli et moi, nous ne sommes pas en mesure, dans notre petite équipe de comité, d'assumer seules cette tâche. Nous avons besoin d'experts, p.ex. d'un syndicat. Cette opinion peut surprendre, d'autant plus qu'il y a deux ans, nous avons mis fin à notre collaboration avec le ssp. Les coûts se sont avérés être trop élevés, les résultats sont restés bien maigres et en outre, nous n'étions pas satisfaits de la personne du ssp responsable du dossier. En tant que membre de longue date du ssp, je me suis adressée en début d'année au ssp Grisons et je l'ai prié de bien vouloir nous conseiller. Son représentant me semble compétent. C'est pourquoi je vais discuter avec lui diverses façons concrètes de procéder et élaborer d'ici la prochaine assemblée générale de nouvelles formes de collaboration entre le ssp et l'ASMT.

Nous sommes non seulement actifs sur le plan cantonal, mais aussi au niveau fédéral et en août prochain, nous allons déposer auprès de la CDAS (Conférence des directrices et directeurs des affaires sociales) une demande d'admission sur leur liste CIIS (Convention intercantonale relative aux institutions sociales), une liste des titres professionnels homologués.

Mises à part les négociations de salaires et la demande à la CDAS mentionnée ci-dessus, nous aurons à nous préoccuper de l'introduction, en 2015, du forfait par cas DRG en psychiatrie. Ceci fera l'objet en mars d'une manifestation d'information et de formation continue organisée par le ssp à laquelle je participerai afin de voir ce qui nous attend.

Il est difficile pour une petite association professionnelle comme la nôtre de mener à bien des négociations avec les caisses d'assurance maladie. C'est la raison pour laquelle nous sommes en train d'examiner différentes possibilités de collaboration avec la CASAT, éventuellement sous forme d'une affiliation associée.

Comme par le passé, Rahel Sutter et Dorothee Hauser s'occupent attentivement de notre page d'accueil. Elles recueillent vos suggestions, vous signalent des nouvelles intéressantes, entrent les détails relatifs aux formations continues dans l'agenda et remanient en permanence le panneau d'affichage dans la rubrique „membres“ dont il est fait un usage intense. Nous avons en outre l'intention de remanier tous les textes figurant sur la page d'accueil et, dans un premier temps, d'actualiser notre profil professionnel. Nous rédigerons également une description officielle de fonction et ces documents pourront être utilisés lors de négociations de salaires. Bien entendu, toutes vos suggestions sont les bienvenues.

Au cours de l'année passée, la newsletter ASMT rédigée par Matthias Andenmatten a paru trois fois. Cette newsletter peut encore être développée grâce à votre active collaboration. C'est pourquoi nous aimerions une fois de plus vous inviter à faire usage de cet organe interne de communication qu'est notre newsletter et ainsi de rendre vos contributions accessibles à tous nos membres.

C'est en 2013 que nous avons pour la première fois rédigé et édité un fascicule annuel. La demande a été si importante que nous avons décidé de poursuivre ce projet.

La commission de formation continue avec Friederike Haslbeck et la commission d'éthique organisera le 6 septembre 2014 une journée de formation sur le thème de l'éthique. La commission ainsi que Bettina Kandé-Staehelin, déléguée EMTC, vous en tiendront informés par la suite.

La commission d'admission a, cette année encore, accueilli de nouveaux membres. Elle a également pris congé d'autres membres qui ont soit pris leur retraite, soit relevé de nouveaux défis. L'ASMT a donc le plaisir de signaler l'admission de huit membres ordinaires et de sept membres associés. Six membres ont quitté l'association et un membre a été exclus. L'association compte donc actuellement 249 membres.

Membres associés :

1. Hirzel, Jeannine
2. Kauflin, Christoph
3. Léon, Jacqueline
4. Mathys, Monika

5. Posch, Olivier
6. Speiser, Matthis
7. Vanzo, Andrea

Membres ordinaires :

1. Baumgartner, Sabine
2. Garcia, Reto
3. Kohler, Esther
4. Scholl, Michèle
5. Suchet, David
6. von Ah, Judith
7. Weber, Jana
8. Weixler, Bettina

Départs :

1. Basler, Monika
2. Brühwiler, Eliane
3. Gonzalez Garcia, Iria
4. Gonzales-Rhyner, Margaritha
5. Suter, Barbara
6. von Burg-Hess, Ursula

Exclusion:

1. Späni, Ursula

Au cours de l'année écoulée, le comité de direction s'est réuni une fois au Bioland Olten et a procédé à sept conférences par skype, ceci sans compter les innombrables contacts par courriels, appels téléphoniques, entretiens et réunions ayant eu lieu durant la même période.

J'aimerais ici très sincèrement remercier mes collègues du comité et notre secrétaire de leur collaboration toujours très vivante, enrichissante et productive.

Le secrétariat reçoit presque quotidiennement des courriels de personnes externes à l'association désirant obtenir des renseignements concernant la musicothérapie, la formation de musicothérapeute, les possibilités de stage, les articles de journaux ou les travaux de maturité. Cet échange contribue aux relations publiques. Les membres s'adressent également à nous avec leurs demandes, leurs suggestions et leurs informations, ce qui anime notre vie associative et contribue à un excellent échange entre nous tous. Je vous invite très cordialement à continuer à participer activement à la vie de notre association.

Ursula Wehrli Rothe